

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2020

2/4 – REVALORISATION DU PARC DES SARTS – ACQUISITION DU 182 RUE JEAN JAURES

La Ville de Mons en Barœul poursuit l'ambition d'améliorer le cadre de vie dans tous les secteurs de son territoire avec, en particulier, une valorisation de ses espaces naturels.

Dans le quartier des Sarts, cet objectif se traduit par la volonté, à terme, d'un réaménagement des abords du parc des Sarts afin de permettre une ouverture de cet espace vert majeur sur le quartier et la ville.

Le parc des Sarts constitue en effet un « poumon vert » au cœur de ce quartier. Par contre, du fait de son enclavement et d'une configuration foncière complexe, cet espace vert souffre d'une visibilité insuffisante et d'une mauvaise accessibilité. A contrario, cet enclavement peut contribuer à accentuer les appropriations négatives de l'espace. La Ville souhaite qu'à l'avenir, grâce à une plus grande ouverture et des réaménagements, il puisse davantage bénéficier aux habitants, notamment aux enfants du quartier, et au final, contribuer à l'attractivité et à la qualité de vie de ce secteur de notre ville.

Forte de ces objectifs, la Ville a engagé une démarche progressive visant à terme d'ouvrir ce parc sur sa partie sud, le long de la rue Jean Jaurès, en mettant en œuvre une veille foncière. Elle a ainsi identifié un rang de 14 maisons (du numéro 172 au numéro 198) comme stratégique dans cette volonté d'étendre le parc des Sarts et souhaite se porter progressivement acquéreur des biens immobiliers concernés.

Parallèlement à cette démarche de veille foncière, la Ville engagera, début 2021, une étude urbaine sur le quartier des Sarts, dans le but d'affiner la stratégie d'aménagement du quartier et de définir un projet d'aménagement avec, comme point central, la valorisation du parc.

La Ville a informé l'ensemble des propriétaires de ces intentions et engagé des discussions avec plusieurs d'entre eux. Une maison a déjà été acquise par voie de préemption et une autre est en cours d'acquisition, également par voie de préemption.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire du 182, rue Jean Jaurès. Suite à une négociation directe, celui-ci a accepté le prix de 195 000 € net vendeur. La maison, d'environ 125 m², est située sur la parcelle AM255, d'une contenance d'environ 223m².

Les conditions de cette transaction ont été soumises à France Domaine.

Dans l'attente de la maîtrise foncière de la totalité du site et de la mise en œuvre du projet urbain, le bien en question pourra être loué (afin de répondre aux enjeux de sécurité et de maîtrise des charges et de garantir aux riverains un cadre de vie bien maintenu).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir la maison située 182, rue Jean Jaurès et cadastrée AM255, au prix de 195 000 €, hors frais d'acte,
- signer tous les actes et documents relatifs à cette opération et notamment l'acte notarié de transfert de propriété qui sera rédigé par l'étude TSD Notaires, à Lille,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2138, article fonctionnel 90824.